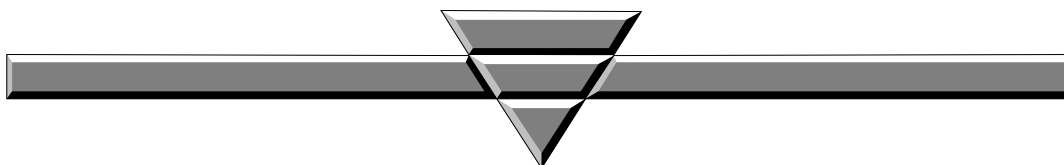


MAPA : Marché à Procédure Adaptée

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

DÉPARTEMENT DU RHÔNE
ERASME - MISSION TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
Parc d'Activités Innovantes - 69930 ST CLEMENT LES PLACES
Tél: 04.74.70.68.40 - Fax : 04.74.70.68.41
E-mail : tescure@erasme.org



OBJET DU MARCHÉ :
Acquisition d'un picoprojecteur

Date et heure limites de réception des offres :

Le 09 novembre 2009

Personne publique contractante: **DEPARTEMENT DU RHONE**

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Article premier : Objet de la consultation

1.1 - Objet :

La présente consultation concerne l'acquisition d'un picoprojecteur aux caractéristiques suivantes :

- Vidéoprojecteur à LED
- dimensions maximum: longueur 130mm, largeur 60mm, épaisseur 30mm
- 1 Go de mémoire interne
- Lecture de photos, vidéos, sons
- Formats de fichiers : JPEG, M-PEG4 (AVI, ASF,MP4) ou h264, MP3

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Etendue de la consultation

Le présente marché à procédure adaptée est soumis aux dispositions des articles 28 et 40.2 du Code des marchés publics.

2.2 - Modifications de détail au dossier de consultation

La personne responsable du marché se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite pour la remise des offres, les modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les candidats souhaitant candidater sont invités à se signaler en envoyant un email d'intérêt à tescure@erasme.org afin d'être notifiés d'éventuelles modifications du dossier de consultation.

2.3- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **2 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché

Le mode de règlement est le virement. Le délai de paiement ne peut excéder 45 jours conformément à l'article 96 du code des marchés publics.

2.4 - Commande :

Le bon de commande sera notifié par la personne responsable du marché par voie postale ou par fax.

Article 3 : Présentation des candidatures et offres

Le présent dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française.

Chaque candidatura à produire un projet de marché comprenant les pièces suivantes :

- ✓ une proposition financière
- ✓ une proposition de planning de livraison

Article 4 : Jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- **Coût (80% de la note)**
- **Délais de livraison (10% de la note)**
- **Durée de garantie (10% de la note)**

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. L'offre la mieux classée sera retenue.

Article 5 : Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les candidats transmettent leur offre (par courrier, par mail ou par fax) avant le 09 novembre 2009, et ce, à l'adresse suivante :

**DÉPARTEMENT DU RHÔNE
ERASME - MISSION TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
Parc d'Activités Innovantes
69930 ST CLEMENT LES PLACES
Tél: 04.74.70.68.40 - Fax : 04.74.70.68.41
E-mail: tescure@erasme.org**

Les plis qui seraient remis après la date et l'heure limites précitées, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Cachet de l'entreprise

Date et signature du candidat